

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Vendredi 28 mai 2026

Présents : Alexandre ANDRÉ, Martine RUDE, Mickaël GERBET, Béatrice PUVILAND, Arnaud GUIOT, Sylvie GIRARD, Bernard VELON, Florence SAMBAT-GERMAIN, Antoine JACQUET, Séverine CHALON, Jérémy MARTININGO, Christine GIOVANNONE, Laurie RODRIGUEZ, Valentin BLANC.

Excusé(e)s : Brice SOMMACAL

Pour rappel, l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1-Référents Ambroisie
- 2-Référent Armée
- 3-Commission de contrôle des listes électorales
- 4-Approbation appel à candidature de l'épicerie
- 5- Devis voirie et élagage
- 6- Vote entreprise contrôle bâtiment
- 7-Délibération CLECT
- 8- Devis mâcon communication
- 9- Référent thématique chez GBA
- 10- Subvention exceptionnelle Sou des écoles

Monsieur le Maire commence la réunion en saluant les conseillers et toutes les personnes présentes. Puis il commence la lecture du dernier compte rendu de réunion du 29 avril. Une fois celui-ci approuvé, il commence la présentation des ordres du jour ci-dessus :

1- Référents Ambroisie :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut procéder au vote afin de nommer deux référents Ambroisie (en lien avec les allergènes à vérifier sur place ou pour communiquer les alertes ou invasions si besoin).

M. Bernnard VELON est élu référent et **M. Valentin BLANC** élu suppléant.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

2- Référent Armée :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut procéder au vote afin de nommer un référent armée (en lien avec la JDC journée d'appel des citoyens).

M. Mickaël GERBET est élu référent.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

3- Commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut procéder au renouvellement des délégués et de leurs suppléants afin de pouvoir continuer à procéder aux contrôles de la commission des contrôles de liste électorale lorsque la préfecture le demande.

Madame Angélique MARION, Monsieur Christophe BASSET, Monsieur Antoine JACQUET sont élu titulaire et Madame Danielle FAVRE élu suppléante.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

4- Approbation appel à candidature de l'épicerie :

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une rencontre avec Madame ROUX Pauline, Chargée de commerce de proximité et création d'Entreprises à Grand Bourg Agglomération.

Il a été proposé d'effectuer un appel à candidature qui prendra environ 2 mois, cela permettra de procéder à la collecte des données et de valider le meilleur projet.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

5- Devis voirie et élagage :

Monsieur Mickaël GERBET 2ème adjoint prend la parole et informe les conseillers qu'il a été demandé deux devis pour effectuer du PATA sur la commune à l'entreprise **SOCAFL** et **DE GATA**.

Le montant proposé pour la **SOCAFL** est de **17 983.20 €** et pour **DE GATA** **17 622.00 €**.

Nous choisissons donc la **SOCAFL** car le volume proposé est beaucoup plus intéressant.

Ensuite, **Mr GERBET** informe les conseillers du montant de l'élagage de la commune pour l'année 2026. L'ancien conseil municipal avait déjà voté et signé le devis pour un montant de **16 500 €** avec l'entreprise **EARL DES MOISSONNIERS**.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

6-Vote entreprise contrôle bâtiment :

Monsieur le Maire informe les conseillers de deux demandes réalisées auprès de APAVE et auprès de SOCOTEC. Il était nécessaire de faire une demande de révision d'offre de prestation pour le contrôle de nos bâtiments.

APAVE propose pour le contrôle du gaz et de l'électricité un montant global de **1 348.02 €** et **SOCOTEC** nous propose **2 148 €** pour l'électricité et **594 €** pour le gaz.

APAVE restant l'entreprise la plus avantageuse nous signons donc leurs offre pour 2026,2027,2028..

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

7-Délibération CLECT :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut procéder aux votes afin de nommer un titulaire et un suppléant pour le service de l'agglomération pour rappel le rôle principal de la CLECT est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant des attributions de compensation.

Monsieur Alexandre ANDRÉ sera titulaire et **Madame Martine RUDE** en suppléante.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

8- Devis Mâcon communication :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le devis de Mâcon communication ne sera pas validé.
Une étude en interne sera réalisée par la suite
Le conseil est d'accord à l'unanimité.

9- Référent thématique chez GBA :

Monsieur le Maire informe les conseillers que Grand Bourg Agglomération nous ont sollicité afin de proposer aux membres du conseil la possibilité de participer à plusieurs thématiques proposer.

Pour rappel, ces commissions sont chargées, sous le pilotage de leurs Président (e)s et en lien étroit avec le Bureau communautaire, d'examiner pour avis les principaux projets de délibérations soumis au conseil communautaire ; elles peuvent également être saisies par le Bureau de sujets de réflexion visant à préparer une décision. Elles se réunissent généralement avant chaque conseil communautaire et, de façon plus occasionnelle, entre les sessions selon les sujets à traiter.

Les thématiques sont les suivantes :

- 1) Commission finances, ressources humaines, administration générale et services aux communes
- 2) Commission développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur
- 3) Commission biodiversité, environnement et agriculture
- 4) Commission sport, culture et tourisme
- 5) Commission gestion des déchets, patrimoine et énergie
- 6) Commission aménagement, mobilités, voirie et habitat (dont gens du voyage)
- 7) Commission solidarité, santé, petite enfance et jeunesse

Le conseil municipal peut se manifester par la suite auprès de la secrétaire de mairie afin de s'inscrire sur une thématique mentionnée ci-dessus.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite faire partie de la thématique Économie.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

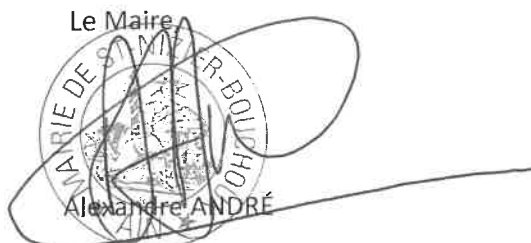
10- Subvention exceptionnelle Sou des écoles :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le sou des écoles d'un montant de **700 €** répartis comme suit :

- **500 €** pour la sortie à Paris organisée par les classes de CE1 et CE2.
- **200 €** destinés à être répartis entre les quatre familles ayant participé à **PERPLEXUS**, soit **50 €** par famille afin de contribuer aux frais engagés.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire

Alexandre ANDRÉ